

Crises sanitaires : face à des risques inévitables, le CESE appelle à faire de la prévention et de la coordination des priorités d'action publique

26.9.2026 - | CESE

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté ce jour en séance plénière son avis intitulé « Crises sanitaires : prévenir, anticiper, coordonner », présenté par Gilles Bonnefond, vice-président de la CNPL et président d'honneur de l'Union syndicale des pharmaciens d'officine (USPO), et Christelle Caillet, secrétaire générale du syndicat CFDT santé sociaux du Doubs, au nom de la commission des Affaires sociales et de la santé. Alors que la France sera inévitablement confrontée à de nouvelles situations sanitaires exceptionnelles, dans un contexte marqué par le changement climatique, la perte de biodiversité, la mondialisation des échanges, les zoonoses et l'antibiorésistance, cet avis analyse les conditions d'une meilleure préparation collective et formule 23 préconisations concrètes pour renforcer la prévention, l'anticipation et la gestion des crises. Il met en évidence la nécessité de tirer pleinement les enseignements de la crise de la Covid-19 et de renforcer l'autonomie stratégique sanitaire dans un environnement international instable. L'avis a été adopté avec 130 voix pour.

La France sera inévitablement exposée à de nouvelles crises sanitaires majeures. La fragilisation des écosystèmes, sous l'effet du réchauffement climatique et de la perte de biodiversité, l'intensification des échanges mondiaux, les migrations, les zoonoses et l'antibiorésistance réunissent aujourd'hui l'ensemble des facteurs de risque. Ces dynamiques s'inscrivent dans un environnement où les crises sanitaires s'imbriquent de plus en plus avec des risques économiques, sociaux, technologiques et géopolitiques, leur conférant un caractère hybride et systémique. Cette évolution complexifie leur gestion et impose une capacité accrue d'anticipation et de coordination.

La pandémie de Covid-19 a constitué une illustration majeure de ces vulnérabilités. Si le risque pandémique était identifié, la crise a révélé des fragilités profondes : défaut d'anticipation, dépendances critiques en matière d'approvisionnement, coordination insuffisante entre acteurs, culture de prévention encore trop limitée. Elle a également eu des conséquences sanitaires, économiques et sociales durables, aggravant les inégalités et fragilisant la cohésion sociale. Dans un contexte d'incertitude scientifique évolutive, la décision publique a été mise sous tension, contrainte d'arbitrer rapidement entre des priorités parfois contradictoires, avec des effets différenciés selon les populations et les territoires.

Malgré cela, le CESE constate que ces crises restent aujourd'hui insuffisamment anticipées. Leur caractère systémique rend leur gestion plus difficile et exige une coordination renforcée entre les pouvoirs publics, les scientifiques, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et les territoires. Elle appelle également à repenser les modalités de décision publique, afin de mieux intégrer l'incertitude, d'adapter les réponses dans le temps et de préserver la confiance.

Dans ce contexte, le CESE souligne un enjeu central : ne pas attendre la prochaine crise pour agir. La résilience collective suppose une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs – État, collectivités, professionnels, entreprises, associations et citoyens – et une structuration durable des politiques publiques de prévention.

C'est pour cela que l'avis formule 23 préconisations opérationnelles, structurées autour de deux axes.

1- Faire de la prévention en santé une priorité et mieux préparer la société aux crises à venir

Le CESE préconise d'inscrire durablement la santé-environnement au cœur de l'action publique en adoptant une stratégie interministérielle pluriannuelle, dotée d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de suivi, et actée dans une loi d'orientation.

En même temps, le CESE recommande d'accélérer la mise en œuvre de l'approche One Health / Une seule santé en assurant l'interopérabilité des données environnementales et de santé, dans un cadre éthique, sécurisé et respectueux des droits fondamentaux.

Le CESE propose de renforcer l'autonomie stratégique sanitaire en faisant de la sécurité d'approvisionnement et des capacités de production des priorités des politiques industrielles et des marchés publics, et en soutenant une recherche mieux financée, coordonnée et mobilisable rapidement en situation d'urgence.

Le CESE préconise de diffuser une véritable culture de la prévention en développant des campagnes adaptées aux territoires, en renforçant l'éducation à la prévention dès l'école et en reconnaissant la prévention comme un investissement doté de moyens pluriannuels.

Le CESE recommande enfin de consolider la place de la prévention dans la formation initiale et continue des professionnels de santé, du social et du médico-social.

2- Améliorer la gouvernance des crises sanitaires pour concilier efficacité, transparence et confiance

Le CESE recommande de doter l'ensemble des organismes d'expertise sanitaire d'un plan d'anticipation des crises, précisant les conditions de continuité de leur fonctionnement, les modalités de coordination entre agences et les règles de transparence applicables, notamment la publication systématique des avis, des méthodes d'élaboration et des déclarations d'intérêts.

Le CESE propose de structurer une expertise plus diversifiée en intégrant systématiquement, aux côtés de l'expertise biomédicale, des spécialistes des sciences sociales, des acteurs de terrain et des représentants des usagers, afin d'éclairer plus finement les décisions publiques et leurs impacts concrets.

Le CESE préconise d'organiser, avant toute crise, des protocoles opérationnels de mobilisation des instances de démocratie en santé (conseils territoriaux de santé, conférences régionales, commissions des usagers), définissant les conditions de leur saisine rapide, les sujets sur lesquels elles doivent être consultées en priorité et les modalités de prise en compte de leurs avis.

Le CESE recommande d'intégrer systématiquement un volet "crises sanitaires" dans les plans régionaux, départementaux et locaux de santé, afin d'assurer leur articulation avec les dispositifs existants (plans ORSAN, plans blancs, plans bleus) et de garantir la continuité des prises en charge médicales, sociales et médico-sociales sur les territoires.

Le CESE appelle à organiser régulièrement des exercices de simulation de crise ("crash tests"), associant professionnels de santé, acteurs sociaux, collectivités territoriales, associations et services de l'État, afin de tester les dispositifs existants et améliorer la coordination opérationnelle.

Le CESE préconise enfin de systématiser les retours d'expérience (RETEX) après chaque crise, en y associant l'ensemble des acteurs impliqués, afin d'identifier de manière transparente les réussites, les dysfonctionnements et les pratiques à pérenniser, et d'organiser la transmission effective de ces enseignements

Cet avis est rapporté par Gilles Bonnefond, vice-président de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL), qui siège au CESE au sein du groupe des Non-inscrits, et Christelle Caillet, secrétaire générale du syndicat CFDT santé sociaux du Doubs, qui siège au CESE au sein du groupe CFDT. Il a été porté par la commission Affaires sociales et santé. Il a été présenté à l'assemblée plénière du 14 avril à 14h30. L'avis a été adopté avec 130 voix pour, 3 contre et 10 abstentions.

<https://www.lecese.fr/presse/communiqués/crises-sanitaires-face-des-risques-inevitables-le-cese-appelle-faire-de-la-prevention-et-de-la-coordination>